

## Manifestation paysanne du 31 mai 2011

# Déclaration de l'ACDIC/COSAC

L'Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (**ACDIC**), de concert avec la Coalition Souveraineté Alimentaire (**COSAC**) remercient et félicitent les Paysans, leurs membres et sympathisants pour leur participation active, leur implication et leur soutien pluriel à l'occasion de la manifestation paysanne envisagée pour le 31 mai 2011 à Yaoundé et finalement interdite abruptement par l'autorité administrative.

A propos de cette manifestation, de sa préparation et des évènements qui l'ont entourée, l'ACDIC, de concert avec la COSAC **tient à :**

- **Faire remarquer le caractère républicain, citoyen et pacifique** de cette manifestation, dont la date a été reportée du 13 mai au 31 mai, afin d'éviter la période d'avant la fête nationale du 20 mai, présentée comme particulièrement sensible par les autorités publiques avec qui des échanges cordiaux avaient été ouverts dès la fin du mois d'avril ;
- **Dénoncer fermement, en se réservant le droit de procéder à tout recours qui pourrait s'avérer efficace**, la violation des locaux de l'ACDIC par des éléments de la police nationale, sans justification et sans titre délivré par l'autorité compétente
- **S'inquiéter de l'arrestation arbitraire et de la détention dans des conditions inhumaines du personnel de l'ACDIC ainsi que des délégués paysans venus pour la manifestation**, dans la nuit du 30 au 31 mai 2011 dans le périmètre de la rue Ceper à Yaoundé
- **Déplorer que l'autorité publique ait gâché cette opportunité** de prouver à l'opinion publique nationale et internationale le caractère erroné du cliché selon lequel la liberté d'expression reste un défi au Cameroun, où les manifestations tendant de manière citoyenne, pacifique et constructive à poser des problèmes sociaux pertinents sont systématiquement interdites.

**L'ACDIC et la COSAC en profitent pour rappeler leur vœu de voir des solutions structurelles apportées au risque de crise alimentaire, à côté des mesures ponctuelles jusqu'ici prises par les pouvoirs publics :**

1. La création d'une Agence de soutien à la production agricole, solution plus adaptée qu'une banque agricole à la situation des petits producteurs
2. La normalisation de l'incorporation de 10% de farines locales (patate, manioc, plantain, maïs, mil) dans le pain au Cameroun, à l'heure où une hausse de 60% des cours mondiaux du blé fait craindre une hausse du prix du pain, en l'absence d'une subvention des pouvoirs publics.
3. La mise en place de pôles de promotion des cultures vivrières (PPCV) dans les zones pauvres
4. L'instauration de la bonne gouvernance au MINADER

5. La facilitation de l'accès des petits producteurs aux intrants agricoles, particulièrement les semences, en début de campagne
6. L'organisation des états généraux de l'agriculture camerounaise avec en ligne de mire une loi sur l'orientation agricole au Cameroun
7. La fixation de la date, du lieu et de la fréquence des comices agropastoraux au Cameroun.

Fait à Yaoundé, le 02 juin 2011

**Pour l'ACDIC**

Le Président National

**Pour la COSAC**

Le Secrétaire Technique